

Faire vivre la laïcité

ÉTAT DES LIEUX

La laïcité, un des principes essentiels de l'école publique comme de la société française, a été instrumentalisée durant le dernier quinquennat, notamment par le ministère de l'Éducation nationale.

Jean-Michel Blanquer en donne une définition restreinte, stigmatise les mères accompagnatrices voilées et laisse les PE dans la confusion. L'Observatoire de la Laïcité, qui établissait pour le gouvernement des rapports objectifs, circonstanciés, documentés et chiffrés reflétant la réalité sociale et sociétale, en particulier dans les écoles, a été supprimé.

Le rapport Obin, remis au ministre pour organiser la formation à la laïcité, vise exclusivement à « appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et aux valeurs de la République » et appelle à faire remonter les « signalements aux atteintes à la laïcité ». En parallèle, une campagne d'affiches stigmatisantes, confondant laïcité et vivre ensemble, fortement décriée par les défenseurs de la laïcité, a été diffusée dans les écoles.

Dans un climat politique, social et économique difficile, ce principe est souvent dévoyé, dans des dynamiques de division. La laïcité est ainsi parfois instrumentalisée pour mettre à l'index telle ou telle partie de la population, ce qui est particulièrement vrai pour les populations de confession musulmane ou supposées telles.

NOTRE ANALYSE

Le climat de suspicion généralisée entretenu par le ministère, va à l'encontre d'une laïcité vivante, source de débats, de contradictions, de développement de l'esprit critique permettant respect de la liberté de conscience tout en garantissant la construction d'un libre arbitre. La laïcité, valeur essentielle de la société française, est souvent questionnée. Elle est le fruit de débats sur plus d'un siècle. La laïcité est un outil garant de la cohésion sociale qui permet de construire des valeurs communes, qui dépassent les particularismes, tout en les respectant et en permettant leur expression. Le défi laïque est celui d'une société multiculturelle capable d'écouter, de faire participer et de faire cohabiter toutes ses composantes. Le Code de l'éducation rappelle que « *le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* ». Une mission plus ambitieuse que l'adhésion aux « valeurs de la République ». L'école ne répondra pas toute seule à ces questions. Mais, au jour le jour, accompagnée de moyens, elle a le pouvoir d'apporter sa pierre à l'édifice du « faire société ».

nos propositions

L'application du principe de laïcité

tel qu'il est défini dans la loi de 1905.

L'accueil et la coopération avec tous les parents, sans distinction, au sein de l'école.

Un enseignement moral et civique

visant à construire des citoyens et citoyennes exerçant pleinement leur sens critique.

Un enseignement de l'histoire

dans toute sa complexité et ses questions vives permettant de donner à voir la construction d'une société multiculturelle.

La fin des exceptions territoriales aux lois laïques comme c'est le cas en Alsace-Moselle ou en Guyane.

L'argent public à l'école publique laïque.

